

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Principes généraux

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente définissent les relations contractuelles entre le prestataire de services, ci-après dénommée « l'Auteur », et son client, ci-après dénommé « le Client ».
- 1.2. L'ensemble des prestations proposées par l'Auteur est accessible sur le site : <http://carolinefaure-ecrivain.com/>
- 1.3. Toute demande de prestation ne figurant pas dans la liste des prestations basiques de l'Auteur sera étudiée et fera l'objet d'un devis.
- 1.4. L'Auteur se réserve le droit de refuser toute prestation contraire à son éthique et/ou à caractère illégal.
- 1.5. Le Client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées de façon définitive et irrévocable au moment de passer commande.
- 1.6. Ces conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de services et ventes de l'Auteur ; les informations pouvant exister sur tout autre document, prospectus, brochure, flyer, plaquette ou autre, n'ont qu'une valeur indicative.
- 1.7. Lorsqu'un devis est établi par l'Auteur, les conditions particulières de celui-ci viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales.

2. Obligations des parties

2.1. Le Client s'engage à :

- fournir à l'Auteur l'ensemble des documents dont il dispose nécessaires à la rédaction de l'objet de sa commande (dossiers, textes écrits, notes, enregistrements, photos, contacts d'interlocuteurs pertinents...) et à tout mettre en œuvre pour faciliter la rédaction ;
- examiner régulièrement les écrits de l'Auteur pour s'assurer de leur conformité à l'ouvrage qu'il souhaite obtenir (périodicité à définir ensemble) ;
- valider l'ouvrage finalisé ;
- remettre à l'Auteur, une fois l'ouvrage finalisé, un nombre (convenu ensemble) d'exemplaires tirés à part pour l'usage discrétionnaire de l'Auteur.

2.2. L'Auteur s'engage à :

- utiliser dans la plus grande confidentialité l'ensemble des pièces fournies et des interviews pour l'unique rédaction de cet ouvrage ;
- fournir, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des épreuves de l'ouvrage en cours, afin de procéder à des ajouts et/ou corrections ;
- restituer en fin de travaux tous documents émanant du client et à lui remettre la maquette de l'ouvrage dûment corrigé et mis en forme pour une impression et/ou une diffusion ;
- si nécessaire, mettre le Client en relation avec un graphiste et un imprimeur dans le cas d'un tirage à compte d'auteur ;

2.3. Prestations exclues

Il est entendu que le Client fera son affaire de l'impression ou de l'illustration de l'ouvrage réalisé, que le Client prendra à sa charge, la prestation de l'Auteur se limitant à la rédaction du texte écrit du texte.

2.4. Obligations mutuelles

Les deux parties s'engagent à ne pas transcrire de propos injurieux, diffamatoires ou contraires à la législation.

L'Auteur ne peut être réputé responsable des propos tenus à l'égard de personnes morales, physiques ou d'institutions citées dans l'ouvrage réalisé pour le Client. Il agit seulement en tant qu'intermédiaire sollicité pour une mise en forme écrite. De même, toutes descriptions physiques, jugements de valeurs, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, souvenirs tronqués ou partiels, voire inventés, ne relèvent que de la responsabilité du Client.

3. Prix et Modalités de Paiement

- 3.1. Après demande écrite, téléphonique, électronique du Client ou entretien avec l'Auteur, toutes les prestations font l'objet d'un devis gratuit adressé au Client par tout moyen à sa convenance.
- 3.2. Le devis stipule notamment la nature de la prestation, sa fréquence si nécessaire, les tarifs, les conditions de règlement. L'Auteur s'engage à rendre les prestations décrites dans le devis transmis par écrit par l'Auteur, et accepté et signé par le Client quand il passe commande.
- 3.2. L'Auteur facture ses prestations au tarif de 75 (soixante-quinze) euros de l'heure et estime son temps de travail en nombre d'heures pour la réalisation de cet ouvrage, à quoi s'ajoutent les frais de relecture et de correction du manuscrit et les frais de déplacement et d'hébergement éventuels.
- 3.3. Par ailleurs, selon la nature et l'ampleur des travaux, le Client s'engage à verser,
 - (a) en acompte, un premier paiement correspondant à trente pour cent (30%) de la somme globale prévue au devis, sur présentation d'une facture par l'Auteur.
 - (b) un deuxième paiement correspondant à cinquante pour cent (50%) de la somme globale prévue au devis, à la remise d'une première version du document écrit ;
 - (c) un troisième paiement correspondant au solde dû à la remise de la version finalisée du document écrit.

- 3.4. Tout règlement ne pourra s'effectuer que sur présentation de facture par l'Auteur.
- 3.5. L'ensemble des paiements effectués par le Client sont définitivement acquis par l'Auteur, quel que soit la suite donnée au projet par le Client.
- 3.6. Les frais raisonnablement engagés par l'Auteur seront promptement remboursés par le Client sur présentations des justificatifs adéquats.
- 3.7. Le Client peut, au choix, payer en espèces, par virement bancaire, par mandat ou par chèque.
- 3.8. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard.

4. Propriété et Droits d'Auteur

- 4.1. Le Client et l'Auteur conviennent que l'ouvrage écrit produit n'aura pour objet que d'être diffusé raisonnablement auprès de la famille et des amis proches du client (cas des biographies, récits de vie, histoires de famille), ou au sein de l'entreprise (cas des histoires d'entreprises), sans que cette diffusion ne donne lieu à une rémunération supplémentaire de l'Auteur.
- 4.2. En cas de publication plus large, à compte d'auteur ou d'éditeur, un contrat spécifique pourra préciser les modalités de rémunérations de l'auteur, sauf accord contraire entre les parties.
- 4.3. L'Auteur ne cède ni ne renonce à aucun de ses droits d'auteur, lesquels pourront être exercés par l'Auteur, notamment en cas d'édition suivie de diffusion en librairie et/ou d'intéressement par un cinéaste, ce qui entraînera une négociation par l'Auteur et le Client.
- 4.4. L'Auteur se réserve expressément la propriété des textes livrés et ci-dessus désignés jusqu'au règlement intégral, conformément à la loi 80.335 du 12/05/1980.

5. Résiliation

- 5.1. Toute résiliation de la commande, par l'une ou l'autre des parties, devra intervenir par courrier recommandé avec accusé de réception.
- 5.2. En cas de résiliation émanant du Client, l'Auteur restituera la partie élaborée de l'œuvre en l'état au jour de la rupture et après paiement du travail effectué jusqu'alors. L'Auteur pourra résilier le Contrat en cas de non-paiement du Client des sommes dues.
- 5.3. Pour les travaux s'inscrivant dans la durée (biographies, histoires d'entreprises...), toute résiliation faite par le Client moins de 15 jours avant la date de livraison prévue sera nulle et non avenue.

6. Dispositions Générales

- 6.1. Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.
- 6.2. Tout litige que le Client et l'Auteur ne pourront résoudre à l'amiable sera jugé par les Tribunaux compétents de Paris.

7. Médiation à la consommation

- 7.1. La médiation de la consommation est un processus structuré par lequel le client consommateur et l'Auteur tentent de parvenir à un accord négocié en vue de la résolution amiable de leurs différends, et ce, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. Le médiateur à la consommation, pour les litiges entre l'Auteur et ses clients consommateurs, est l'Association des médiateurs indépendants d'Île-de-France (AMIDIF). L'AMIDIF est référencée en qualité de médiateur de la consommation par la Commission de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) et est inscrite sur la liste des médiateurs de la consommation, conformément à l'article L. 615-1 du Code de la consommation.
- 7.2. Le client consommateur qui souhaite initier une résolution amiable du litige via la médiation à la consommation est invité à se connecter sur le site internet de l'AMIDIF à l'aide du lien électronique suivant : <http://www.amidif.com/mediation-consommation.html>
Le client consommateur peut ainsi déposer une réclamation en ligne à l'aide du formulaire qui y est joint, téléchargeable et disponible sur le site internet de l'AMIDIF (art. R. 614-1 du Code de la consommation) ou par voie postale à l'adresse du siège social de l'AMIDIF (1 Place des FLEURUS, 77100 MEAUX) (art. R. 614-3 du Code de la consommation). Le médiateur désigné par l'AMIDIF procède à l'analyse de la recevabilité de la demande du client consommateur et notifie audit client consommateur, dans les trois (3) semaines de la réception du dossier :
- soit le rejet de la demande de médiation, en motivant ce rejet ;
- soit la recevabilité de la demande de médiation.
En ce cas, la recevabilité notifiée aux parties (« Notification ») rappelle aux parties qu'elles peuvent à tout moment se retirer du processus (art. R. 612-2 du Code de la consommation).
- 7.3 La médiation des litiges de la consommation est gratuite pour le client consommateur (art. L.612-1 du Code de la consommation). Chacune des parties peut aussi, à sa charge, se faire représenter par un avocat, se faire assister par un tiers et solliciter l'avis d'un expert (art. R.612-1 du Code de la consommation). La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité (art. L.612-3).
- 7.4 La médiation de la consommation ne concerne que les litiges entre l'Auteur et ses clients consommateurs.